



CHARTRE D'ENGAGEMENT FORMATEUR QUALIOPI

Félicitations, vous venez de vous inscrire en tant que formateur! Certifié Qualiopi, MISSIONS-CADRES vous fait bénéficier de son expertise et met à votre disposition tous les supports et outils nécessaires au bon déroulement de votre formation.

A compter du 1^{er} septembre 2022, de nouvelles conditions s'appliquent :

L'utilisation de la certification QUALIOPI nécessite un engagement mutuel de la part du formateur et de MISSIONS-CADRES.

Nous nous engageons à vous fournir tous les modèles ainsi que les supports nécessaires au bon déroulement de vos formations. Nous assurons également l'assistance pour toute question relative au fonctionnement de QUALIOPI.

En contrepartie, le formateur s'engage à utiliser uniquement les modèles de formation fournis par MISSIONS-CADRES et suivre les procédures liées à la certification QUALIOPI.

Les documents suivants : **Test de positionnement, convention/ devis signé, convocation et programme de formation** doivent nous être transmis au plus tard 24h après le début de la formation.

Le chiffre d'affaire minimal à réaliser pour toute facturation est fixé à 1000€ HT mensuels. En deçà de ce montant, un forfait de 10% de la facturation mensuelle sera appliqué au consultant.

En cas de manquement aux règles précédemment énoncés, **MISSIONS-CADRES se réserve le droit de mettre en attente la facturation auprès des organismes concernés** et donc le versement du salaire dû jusqu'à la mise en conformité.

Je soussigné, Madame/ Monsieur _____ certifie avoir pris connaissance des conditions énoncés ci-dessus et m'engage à respecter la procédure mise en place par MISSIONS-CADRES.

Annemasse, le 1er septembre 2022

Signature du formateur
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Représentant MISSIONS-CADRES

MISSIONS-CADRES
12 rue Mme FLEUTET
74100 ANNEMASSE
TÉL : 04 50 36 70 97
FAX : 04 50 31 65 59
SIRET : 433 084 985 00020
E-mail : miscad@missions-cadres.fr